

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 - 265 DU 21 OCTOBRE 2021

OBJET : MARCHÉ SUBSEQUENT 202129S9DEA01L1 EXTENSION DU COLLECTEUR EAUX USEES – ALLEE DE RIOLS - AGEN » - ISSU DE L'ACCORD-CADRE 2019DEA01L1 RELATIF AUX TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE, D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DE L'AGGLOMERATION D'AGEN - ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°1

Exposé des motifs

Le marché subséquent 202129S9DEA01L1, issu de l'accord-cadre 9DEA01L1 pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'Agglomération d'Agen, a pour objet l'extension du collecteur d'eaux – allée de Riols sur la commune d'Agen.

Ce marché subséquent a été notifié le 25 mai 2021 au groupement conjoint SAINCRY / SPIE BATIGNOLLES MALET dont le mandataire est SAINCRY, un établissement de SOGEA SOH domicilié Zone Artisanale de Borie 47480 PONT DU CASSE - N° SIRET : 525 580 197 00107, pour un montant estimatif de 66 702.20 € HT, soit 80 042.64 € TTC.

L'acte modificatif en cours d'exécution n°1 a pour objet d'intégrer des prix référencés dans l'accord-cadre et deux prix nouveaux en raison de modifications techniques.

Prix à intégrer (référencés dans le BPU de l'accord-cadre) :

Numéro de Prix	Libellé	Unité	Prix unitaire € HT
2.3.3	Terrassement en surprofondeur pour profondeur au-delà de 3.0m	m³	21.60
2.3.4	Terrassement à l'aspiratrice	m³	68.00
2.11.3	Blindage de fouilles au moyen de panneaux type caisson	m²	12.00
11.2.2	Canalisation polychlorure de vinyle CR8 diamètre 160 mm	ml	24.50
11.2.3	Canalisation polychlorure de vinyle CR8 diamètre 200 mm	ml	30.00
14.1.2	Regard béton diamètre 1000 mm	u	750.00
14.1.2.1	Plus-value à l'article 14.1.2 pour surprofondeur	dm	22.00
14.4.1	Boîte de branchement en DN 250 mm	U	165.00
14.5.1	Tampon fonte DN 250 pour regard de branchement	U	85.00
18.2.4	Fourniture et mise en œuvre mécanique de grave ciment GC3	m³	90

18.2.7	Plus-value pour mise en œuvre manuelle de grave bitume 0/14	T	30.00
19.1.1	Décapage d'enrobés	m ²	5.00
19.2.1	Fourniture et mise en œuvre mécanique de GNT 0/20 de type alluvionnaire		32.00
19.3.2	Sciage de matériaux d'enrobés	ml	2.00
19.4.7	Fourniture et mise en œuvre mécanique de béton bitumineux de type 0/6	T	148.80
19.4.8	Plus-value au prix 19.4.7 pour mise en œuvre manuelle	T	30.00
19.5.4	Bordures de type T2	ml	25.00

Prix nouveaux à intégrer (non-référencés dans le BPU de l'accord-cadre) :

Numéro de Prix	Libellé	Unité	Prix unitaire € HT
PN 2.10.2	Traitement des déblais pollués	m ³	67.00
PN 20.6	Passage caméra et étanchéité	Forfait	1 600.00

Il en résulte un avenant en plus-value.

- Montant de l'avenant n°1 HT : **3 498,70 €**
- Montant de la TVA (20%) : **699,74 €**
- Montant de l'avenant n°1 TTC : **4 198,44 €**

% d'écart introduit par l'avenant : **+ 5,25 %** par rapport au montant initial du marché.

Le nouveau montant estimatif du marché subséquent :

- Montant du marché HT : **70 200,90 €**
- Montant de la TVA (20%) : **14 040,18 €**
- Montant du marché TTC : **84 241,08 €**

Le présent marché est conclu à prix unitaires, de sorte que les prestations sont réglées sur la base des quantités réellement exécutées.

Cadre juridique de la décision

VU l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

VU l'article 1.2 de la délibération du Conseil d'Agglomération d'Agen, en date du 16 Juillet 2020, donnant délégation permanente au Président, pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (*y compris pour les marchés formalisés*) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant, même lorsque celui-ci entraîne une augmentation du montant initial supérieure à 5%.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17/07/2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHE SUBSEQUENT 202129S9DEA01L1
« EXTENSION DU COLLECTEUR EAUX USEES – 6 ALLEE DE RIOLS - AGEN » POUR UN MONTANT DE 3 498,70 € HT
SOIT 4 198,44 € TTC.

2°/ DE SIGNER LEDIT ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION AVEC LE GROUPEMENT CONJOINT SAINCRY / SPIE
BATIGNOLLES MALET DONT LE MANDATAIRE EST SAINCRY, UN ETABLISSEMENT DE SOGEA SOH, DOMICILIE
ZONE ARTISANALE DE BORIE 47480 PONT DU CASSE - N° SIRET : 525 580 197 00107.

3°/ DE DIRE QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS AU BUDGET DE L'EXERCICE EN COURS ET LES SUIVANTS.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

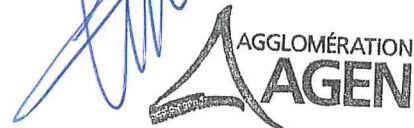
Affichage le 25/10/2021

Télétransmission le 25/10/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT



REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DC-047-200035459-20211025-DP_2021_265